

DÉCISION N° 2023-17 du 21 septembre 2023

Portant

Désignation d'un avocat pour assister et défendre les intérêts d'un agent municipal

Maître Hélène SIMON-GRASSA

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un agent de la collectivité a été mis en cause pénalement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et fait l'objet d'une garde à vue ;

Considérant la protection fonctionnelle des agents publics ;

Considérant qu'il y a lieu de saisir un cabinet d'avocat pour assister l'agent dans le cadre de la procédure judiciaire lancée à son encontre ;

DÉCIDE

Article 1 : Maître Hélène SIMON-GRASSA, avocate au barreau de Toulouse, du cabinet situé au 13 rue Temponières à TOULOUSE (31000), est désignée pour effectuer toutes diligences, mettre en œuvre tous les moyens de droit et de procédure pour assurer la défense des intérêts de l'agent avec les meilleures chances de succès.

Article 2 : La commune devra régler à Maître Hélène SIMON-GRASSA les frais et honoraires correspondants aux diligences accomplies sur présentation des factures.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Trésorier de Grenade sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 5 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site la mairie.

Fait à Bessières, le 21 septembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du : 25/09/2023

La décision ayant été reçue en préfecture le : 25/09/2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230921-DEC2023_17-AI



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

